

BIBLIOTHEQUE DE FREPILLON

REGLEMENT INTERIEUR

1° La Bibliothèque est ouverte aux enfants et aux adultes :

- * mercredi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00
- * jeudi de 16 h 30 à 18 h 00
- * samedi de 10 h 00 à 12 h 30

2° L'inscription : une participation forfaitaire de 1 euro sera demandée à chaque lecteur pour couvrir les frais de carte de membre. Le remplacement de cette carte dans le cas de perte donnera lieu à la délivrance d'une carte cartonnée moyennant 1 euro

3° Le prêt des livres :

- pour les personnes domiciliées à *Frépillonou dans la Communauté de Communes (CCVOI)*, pouvant justifier de leur domicile (quittance EDF etc...) : **gratuité**.
- pour les personnes domiciliées hors Frépillon et Communauté de Communes, une cotisation annuelle de **11 euros** sera demandée, quelque soit le nombre des membres ainsi qu'une caution de 40 euros par famille (récupérable au rendu définitif des livres).
- Les livres sont prêtés pour une durée de 3 semaines à raison de 4 livres maximum et 2 périodiques par personne.
- En cas de perte ou de détérioration, les livres seront remplacés ou **intégralement remboursés à la valeur de rachat**.
- Les livres « Nouveautés » signalés par un papillon jaune, ne sont prêtés qu'une semaine, à raison de un par personne.

4° A l'intérieur de la bibliothèque :

Il est interdit de rentrer avec des rollers.

Il est interdit de fumer, de manger ou de boire.

Une attitude calme est recommandée

Les parents sont responsables des dégradations commises par leurs enfants

Les communes faisant partie de la Communauté de Communes sont : Auvers, Butry, Frépillon, Mériel, Méry et Valmondois.

(Mise à jour janvier 2009)